

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès  
-----

Décret n° 2018-229 du 13 juin 2018  
portant approbation du schéma directeur d'urbanisme de la ville  
de Brazzaville

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 3-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- Vu la loi n° 13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau ;
- Vu la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;
- Vu la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier ;
- Vu la loi n° 11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu la loi n° 24-2008 du 22 septembre 2008 portant régime foncier en milieu urbain ;
- Vu la loi n° 8-2010 du 26 juillet 2010 portant protection du patrimoine national culturel et naturel ;
- Vu la loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu la loi n° 2005-515 du 26 octobre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public ;
- Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

149

2018

Article premier: Est approuvé le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Brazzaville, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

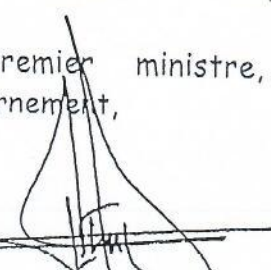
2018-229

Fait à Brazzaville, le 13 juin 2018


  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

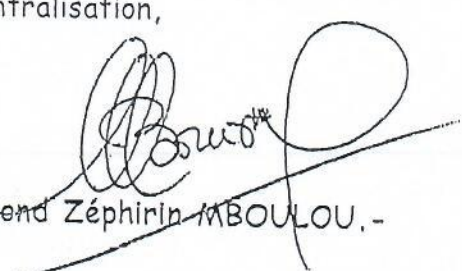
Le Premier ministre, chef du  
Gouvernement,

  
Clément MOUAMBA.-

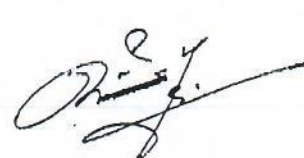
Le ministre de la construction, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

  
Josué Rodrigue NGOUONIMBA.-

Le ministre de l'intérieur et de la  
décentralisation,

  
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

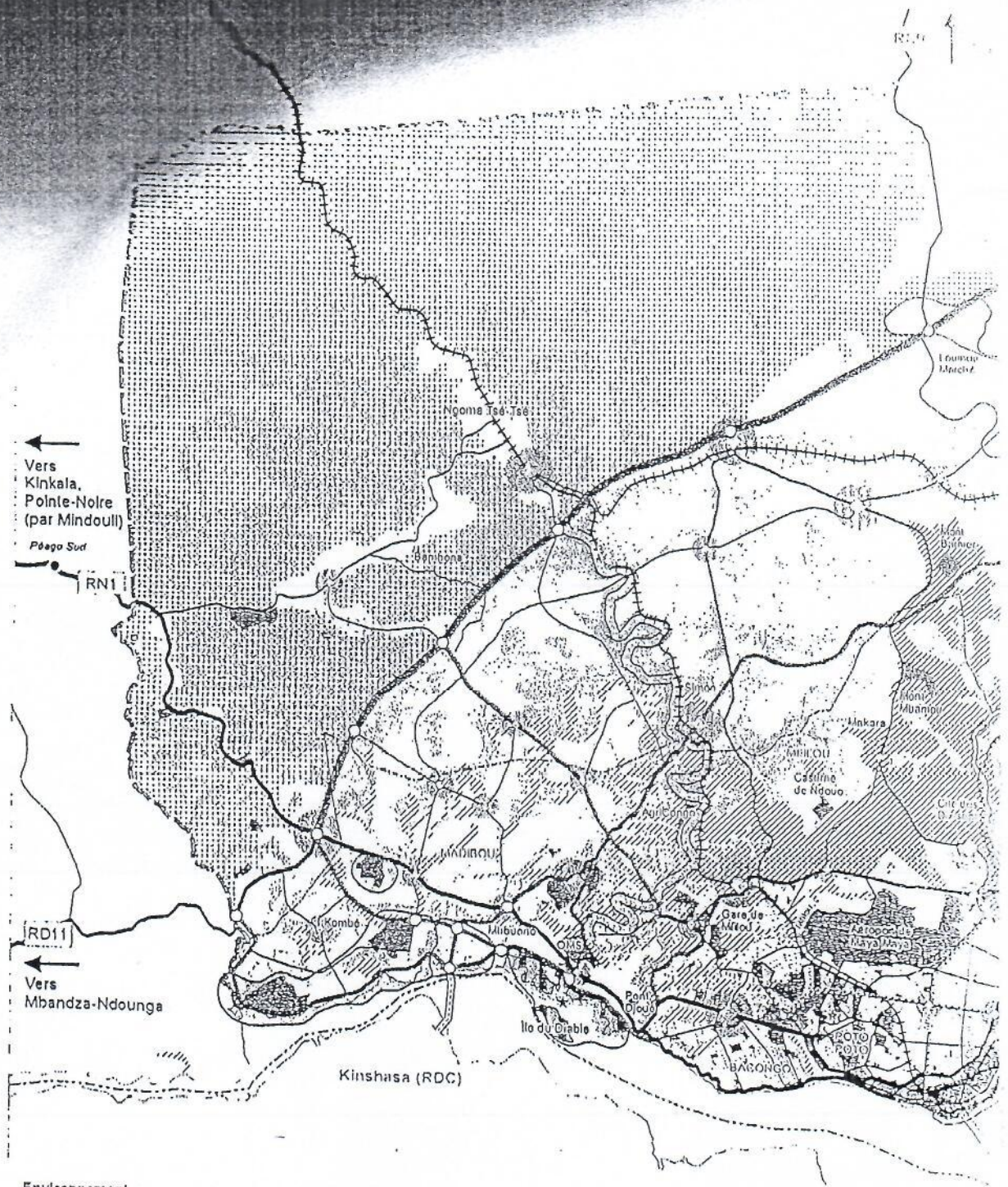
Le ministre des finances et du budget,

  
Calixte NGANONGO.-

Le ministre des affaires foncières et du domaine public,  
chargé des relations avec le Parlement,

  
Pierre MABIALA.-

150

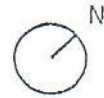


- | Environnement                          | Mobilité                          |
|--|-----------------------------------|
| Berge fluviale à aménager et valoriser | Voirie primaire                   |
| Système hydrographique à récupérer     | Voirie secondaire                 |
| Bande riveraine à récupérer            | Voirie tertiaire                  |
| Parc linéaire à aménager               | Rocade projetée                   |
| Espace public à aménager               | Voirie primaire projetée          |
| Espace public à créer                  | Voirie secondaire projetée        |
| Vole verte à valoriser                 | Pont à créer                      |
| Site naturel à protéger                | Chemin de fer                     |
| Zone verte à réboiser                  | Chemin de fer projeté             |
| Ceinture verte à créer                 | Limite du SDU 2016                |
| Zone à risque à stabiliser             | Limite administrative de la ville |
| Site à fort potentiel touristique      | Frontière nationale               |
| Courbe de niveau (25 m)                |                                   |

SCHÉMA DIRECTEUR D'URBANISME DE BRAZZAVILLE

151  
239

### 3. Environnement



0 4 8 km



Échelle 1 150 000

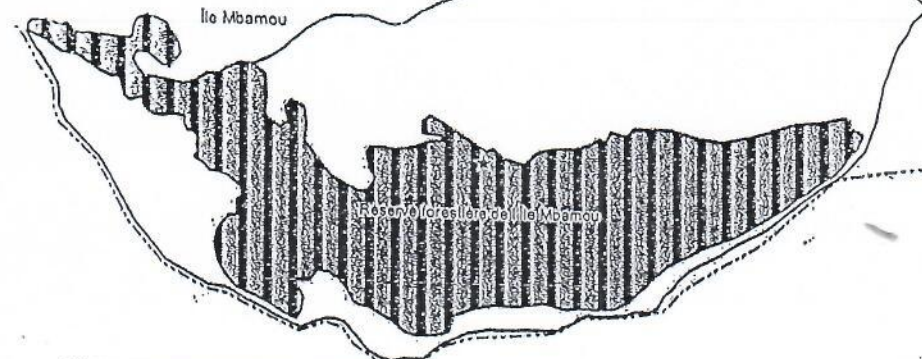


Vers  
Pointe-Noire  
(par Yé).  
Oyo-Ouessou

RN2

ZES

Vers  
Maloukou Tréchof



Rédigé par Keios [www.keios.it](http://www.keios.it)